

RAPPORT SYNTHÈSE
PARC NATIONAL
DE LA GASPÉSIE (PNG)

**Importance et impacts
des pressions périphériques
sur le maintien de l'intégrité écologique
des aires protégées au Québec**

Étude présentée au

**PROGRAMME D'AIDE
AUX PRIORITÉS EN ENVIRONNEMENT
(MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT)**

Projet réalisé par

**L'UNION QUÉBÉCOISE POUR
LA CONSERVATION DE LA NATURE**

Mars 2005

**UQCN • UNION QUÉBÉCOISE POUR
LA CONSERVATION DE LA NATURE**

1085, avenue de Salaberry, bureau 300, Québec (Québec) G1R 2V7
• TÉL. : (418) 648-2104 • TÉLÉC. : (418) 648-0991 • courrier@uqcn.qc.ca • WWW.UQCN.QC.CA

TABLE DES MATIERES

Comment citer ce document :

Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), 2004. *Rapport synthèse : Parc national de la Gaspésie (PNG)*. Dans le cadre de l'étude *Importance et impacts des pressions périphériques sur le maintien de l'intégrité écologique des aires protégées au Québec*, présentée au Programme d'aide aux priorités en environnement du ministère de l'Environnement. 48 p.

ACQUISITION DE CONNAISSANCES SOCIALES.....	1
Avant-propos	3
1. Présentation du questionnaire	9
2. Réponses au questionnaire	10
<i>Thème « Pressions périphériques »</i>	
2.1 Question 1 –	10
2.2 Question 2 –	13
2.3 Question 3 –	18
2.3.1 Développement périphérique	18
2.3.2 Exploitation forestière	20
2.3.2.1 En forêt publique	20
2.3.2.2 En forêt privée	21
2.3.3 Piégeage et gestion de la faune	23
2.3.3.1 Loup	23
2.3.3.2 Caribou	24
2.3.4 Caractéristiques de l'eau	26
<i>Thème « Valeurs sociales »</i>	
2.4 Question 4 –	28
2.4.1 Avantages.....	28
2.4.2 Inconvénients	29
2.5 Question 5 –	30
2.6 Question 6 –	31
2.6.1 Rôle.....	31
2.6.2 Pour qui et pourquoi ?	31
<i>Thème « Type de gestion »</i>	
2.7 Question 7 –	32
2.7.1 Conservation et protection	32
2.7.2 Éducation	33
2.7.3 Accessibilité.....	34
<i>Thème « Intégration régionale »</i>	
2.8 Question 8 –	35
2.9 Question 9 –	36
2.10 Question 10 –	38
3. Conclusion.....	40

SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES.....	43
1. Principales problématiques retenues.....	45
2. Solutions et alternatives.....	46
2.1 <i>Recommandations générales</i>	46

LISTE DES CARTES

Carte 1 – Parc national de la Gaspésie et ses territoires périphériques	5
Carte 2 – Territoires forestiers internes et externes du Parc national de la Gaspésie	7

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 – Acteurs-utilisateurs identifiés en périphérie du Parc national de la Gaspésie.....	12
Tableau 2 – Évaluation de l'importance des effets des activités humaines sur la biodiversité du Parc national de la Gaspésie	18
Tableau 3 – Évaluation de l'importance de l'exploitation forestière en périphérie de l'aire protégée en forêt publique	20
Tableau 4 – Évaluation de l'importance de l'exploitation forestière en périphérie de l'aire protégée en forêt privée	21
Tableau 5 – Évaluation de l'importance de la chasse, du piégeage et du type de gestion de la faune sur les espèces à grand domaine vital. Plus précisément, le loup	23
Tableau 6 – Évaluation de l'importance de la chasse, du piégeage et du type de gestion de la faune sur les espèces à grand domaine vital. Plus précisément, le caribou.....	24
Tableau 7 – Évaluation de l'importance de la modification des caractéristiques de l'eau pénétrant les limites d'une aire protégée	26



Parc national de la Gaspésie

Acquisition de connaissances sociales

AVANT-PROPOS

Initialement, dans le cadre du PNG, ce n'était pas tant le Parc national de la Gaspésie que nous désirions étudier que les habitats fauniques limitrophes à ce territoire protégé, soit l'aire de fréquentation du caribou au sud du 52^e parallèle, définie comme un territoire servant à la mise bas, au rut ou à l'alimentation hivernale pour un troupeau d'au moins 50 caribous.

Ces habitats fauniques malgré une certaine protection légale sont relativement peu efficaces comme territoires de conservation puisque la réglementation est non restrictive et faible.

En effet en vertu de l'Article 128.6 de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* :

128.6. Nul ne peut, dans un habitat faunique, faire une activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à l'habitat de l'animal ou du poisson visé par cet habitat.

Cette interdiction ne s'applique pas à :

- une activité exclue par règlement;
- une activité faite conformément aux normes ou conditions d'intervention déterminées par règlement;
- une activité autorisée par la Société, le ministre ou le gouvernement en vertu de la présente loi;
- une activité requise pour réparer un dommage causé par une catastrophe ou pour prévenir un dommage qui pourrait être causé par une catastrophe appréhendée.

Malgré notre volonté initiale de nous pencher sur l'étude d'un type de désignation d'aire protégée spécifique du Québec, soit « *l'habitat faunique* », il nous a été pratiquement impossible de ne cibler que ces territoires, car trop peu d'information précise et spécifique à ces territoires existe, limitant l'étendue des analyses possibles. Puisque, dans le cas présent, aucun inventaire terrain n'avait été prévu dans le cadre du projet, nous en étions restreints à travailler avec des aires protégées sur lesquelles des informations étaient disponibles. C'est pourquoi, dans le cadre du projet, l'analyse quoique toujours axée sur le caribou de la Gaspésie (*Rangifer tarandus caribou*) s'est concentrée davantage sur les territoires occupés par l'espèce à l'intérieur du Parc national de la Gaspésie.

Cet ajustement stratégique a représenté un acquis indéniable, puisque inversement à « *l'habitat faunique* » initialement visé, les connaissances générales et spécifiques sur les populations du caribou de la Gaspésie réparties à l'intérieur des limites mêmes du PNG sont très étoffées, une riche documentation étant disponible.

Autre précision importante, dans le cadre du PNG, le processus « d’acquisition de connaissances » s’est limitée à « l’analyse sociale », soit l’accumulation d’informations par la réalisation de quelques entrevues, ainsi que la distribution d’un questionnaire remis aux différents *Acteurs et Utilisateurs* du PNG et de ses zones périphériques. Contrairement aux autres aires protégées étudiées dans le projet, « l’analyse scientifique », soit une revue de littérature exhaustive au sujet des pressions périphériques exercées sur le PNG, n’a pas été réalisée. Ceci pour deux raisons principales; faute de temps, limitant la réalisation d’une caractérisation complète, et aussi parce que l’information que nous désirions explorer et regrouper, et qui était axée particulièrement sur la protection adéquate du caribou de la Gaspésie en relation avec les travaux forestiers se réalisant dans les terres périphériques au PNG, est déjà accessible et de grande qualité. En effet, à la suite de l’analyse exhaustive de la littérature disponible sur le sujet, nous avons constaté que les « rapports synthèse »¹ et la réflexion scientifique quant à l’harmonisation des travaux d’aménagement forestier et quant à la protection des habitats du caribou forestier sur les terres périphériques au PNG étaient grandement étoffés et avancés.

C’est pourquoi l’UQCN a décidé de ne s’en tenir qu’à l’analyse sociale. Celle-ci s’avère fort informative puisque plusieurs *Acteurs et Utilisateurs* sur le territoire du PNG et de ses zones périphériques, malgré qu’ils soient prioritairement préoccupés par la protection du caribou, ne s’entendent pas sur les mesures à appliquer pour garantir cette protection tout en tenant compte des réalités socio-économiques de la région. Les uns étant plus conservationnistes et les autres plus affairistes, les arguments divergent et la concertation élargie reste à être consolidée à différents niveaux. C’est pourquoi le présent portrait est stimulant et permet le rapprochement entre les diverses opinions présentées, visant éventuellement la convergence des idées pour en arriver à instaurer un véritable processus d’intégration régionale. Le tout est déjà très bien entamé en région, particulièrement par les activités du Comité de rétablissement du caribou forestier de la Gaspésie, un processus participatif à suivre...

¹ Quelques références pertinentes : 1) MRNFP - régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent. *Plan d’aménagement de l’aire du caribou de la Gaspésie*. 2) Comité de rétablissement du caribou de la Gaspésie. 2002. *Plan de rétablissement du caribou de la Gaspésie (2002-2012) (Rangifer tarandus caribou)*. FAPAQ, Québec. 3) Desrosiers, A. et R. Faubert. 2004. *Inventaire aérien du caribou (Rangifer tarandus caribou) de la Gaspésie, automne 2003*. FAPAQ régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. 4) De Bellefeuille, S. 2001. *Le caribou forestier et la sylviculture - revue de littérature et synthèse de la recherche et de l’aménagement en cours au Québec*. MRNFP - direction Forêt. Québec. 5) Mosnier, A. 2002. *Utilisation de l’espace et de l’habitat par le caribou (Rangifer tarandus caribou) de la Gaspésie*. Mémoire présenté à l’Université du Québec à Rimouski.

Carte 1 –
Parc national de la Gaspésie et ses territoires périphériques

Voir la carte.

Carte 2 –
Territoires forestiers internes et externes du Parc national de la Gaspésie

Voir la carte.

1.**PRÉSENTATION DU QUESTIONNAIRE**

Au total, dix personnes ont répondu au questionnaire de l'UQCN pour le Parc national de la Gaspésie. Parmi ceux-ci, six répondants siègent à la Table d'harmonisation du parc. Précisons qu'une personne a préféré faire connaître la position de son organisme par le biais d'une lettre. Par conséquent, la présentation des données ne prendra en considération que neuf participants, tout en indiquant au moment opportun la contribution de cet organisme.

Dans le cadre de cette étude, le questionnaire présente des questions ouvertes et des questions fermées. Les données obtenues sont tant qualitatives que quantitatives, avec cependant une nette prépondérance des résultats qualitatifs. Les participants illustrent une variété de points de vue, issus tant du milieu gouvernemental, environnemental que municipal.

La présentation des résultats reprend la structure du questionnaire. Ainsi, pour chacune des questions, un résumé des réponses obtenues représente l'ensemble des tendances d'opinions et de suggestions émises.

Veillez prendre note que l'utilisation du genre masculin est employé afin d'alléger le texte.

2. RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

2.1 QUESTION 1 —

Selon vous, qui sont les principaux **acteurs** et **utilisateurs** (par exemple, la municipalité, les agriculteurs, les villégiateurs, etc.) en périphérie de l'aire protégée étudiée et quelles sont leurs **activités** ?

À cette question, 9 participants sur 9 ont fourni une réponse.

Le Tableau 1 illustre la fréquence des réponses recueillies quant aux acteurs et utilisateurs de la périphérie du PNG. La catégorie *Villégiature et activités récréotouristiques* cumule au total 23 mentions. Les activités de chasse, de pêche et de piégeage sont les activités qui ont le plus retenu l'attention des participants, soit à treize reprises. Notons que, tout particulièrement en ce qui concerne la chasse, si le nombre de mentions dépasse le nombre de répondants, c'est qu'ils exposent, comme nous le verrons plus loin, les différents statuts subdivisant le territoire. Les activités sont par conséquent présentées selon ces subdivisions. Quant aux espèces qui y sont prélevées, soit par les activités de chasse, de pêche ou de trappe, l'ours noir, l'original, le coyote, la martre et autres animaux à fourrure sont du nombre, ainsi que le saumon par les pêcheurs sportifs. Le second type d'activités récréotouristiques de la catégorie est la villégiature et les activités de plein air proprement dites, soit le ski, la randonnée pédestre, la villégiature, les visiteurs du parc en général. Un participant souligne d'ailleurs que les randonneurs sont présents dans le parc été comme hiver (représentant du milieu municipal). Quant à la dernière sous-catégorie d'activités, c'est celle de la motoneige et des VTT.

La seconde catégorie d'acteurs-utilisateurs se rapporte aux activités d'extraction des ressources, soit les activités forestières sous contrat d'aménagement et d'approvisionnement forestier (CAAF) et la prospection minière. Un représentant du milieu gouvernemental trace d'ailleurs le portrait suivant des activités de prospection et de leurs liens avec les activités forestières :

La zone 112-20 [comprend la] mine Madeleine maintenant fermée depuis 10 ans.

[Il existe une] mine de dolomite près du chemin où l'activité est très faible.

Les travaux de prospection sont constants : tranchées, carottes, marteaux, etc. Ils sont liés à l'exploitation forestière pour l'ouverture des chemins. Les perturbations [ne semblent] pas trop graves en vol, mais sur le terrain c'est pas très joli ... Travail rapide.

Ce représentant du milieu gouvernemental précise que « le MRNFP ne respecte pas la délimitation au niveau de la frontière et de la mine Madeleine ».

À la lumière des réponses des participants, la périphérie du PNG se subdivise en plusieurs types de tenure des terres. Il y a tout d'abord deux réserves fauniques : celle des Chic-Chocs dans la section est du PNG, et celle de Matane dans la section ouest du PNG. Tous deux étant sous la juridiction de la SÉPAQ. Un répondant du milieu gouvernemental souligne les nombreux échanges que le PNG entretient d'ailleurs avec les divers responsables des réserves fauniques périphériques. Il existe également une zone d'exploitation contrôlée, la ZEC de Cap-Chat; une réserve écologique sous la juridiction du ministère de l'Environnement du Québec, soit la réserve écologique Fernald; et un bloc de territoire appelé Bloc Faribault, lequel est un territoire privé, géré comme une pourvoirie. Il est également fait mention de ce que les répondants nomment « les territoires libres » ou les « territoires non organisés », en plus des lots privés et des lots intermunicipaux.

Les quatre catégories suivantes représentent les acteurs gouvernementaux provinciaux identifiés par les répondants. Dans un premier temps, la SÉPAQ a été retenue pour ses responsabilités en matière de « développement récréotouristique/écologie, sentiers, ski... » (représentant du milieu gouvernemental). Le MENV ainsi que la FAPAQ et le MRNFP ont aussi été cités. Une personne décrit les relations entre ces acteurs comme suit :

La FAPAQ a un poids important pour influencer le MRN au niveau régional, quant au plan forestier (PAF et PQAF) - (plan d'aménagement forestier et plan quinquennal d'aménagement forestier), pour les ententes avec le MRNFP et les industriels forestiers afin d'harmoniser les activités forestières et la protection du caribou de la Gaspésie.

Par exemple, il y a des ententes spécifiques qui ont été conclues définissant des mesures particulières à appliquer en relation aux travaux forestiers, à l'intérieur des territoires périphériques au PNG, soit les habitats fauniques (*Aire de fréquentation du caribou au sud du 52^e parallèle*). Actuellement, dans ce sens, il y a interdiction de nouvelles coupes forestières et des travaux forestiers pour une période de trois ans à l'intérieur des territoires d'habitats fauniques limitrophes au PNG, ceci jusqu'à ce que les données des inventaires télémétriques sur le caribou soient disponibles (représentant du milieu gouvernemental).

Un autre représentant du milieu gouvernemental ajoute que « le MRNFP - direction Forêt a une très grande coopération avec la FAPAQ, mais [cela est] différent pour le secteur des mines ».

La dernière catégorie d'acteurs retenue par les participants est composée des deux MRC, soit celle de la Haute-Gaspésie et celle de Matane, puis les municipalités de Murdochville et de Rivière à Claude.

Pour sa part, un participant résume ainsi le portrait des acteurs-utilisateurs de la périphérie du PNG au regard du contexte socio-économique local :

Comme acteurs, il y a également tous les décideurs locaux et régionaux qui reçoivent régulièrement des demandes de financement (par exemple le volet 2 du MRNFP²) et orientent ou non des ressources importantes sur ces territoires avec des objectifs de mise en valeur. Donc, il y a des utilisateurs et des décideurs d'affectation de ressources publiques. Ces territoires périphériques au PNG sont importants pour les projets de développement socio-économique de la région, car peu de zones sont facilement accessibles et disponibles, en partie puisque le PNG, les réserves fauniques et autres, englobent une large partie du territoire de la Haute-Gaspésie (représentant du milieu gouvernemental).

Tableau 1 – Acteurs-utilisateurs identifiés en périphérie du Parc national de la Gaspésie

Types d'utilisateurs	Fréquence
Villégiature et activités récréotouristiques	
■ Chasse, pêche et piégeage	13
■ Villégiateurs et activités de plein air	7
■ Motoneiges et VTT	3
Extraction des ressources	
■ Industries forestières	9
■ Prospection minière	6
Le territoire	
■ Bloc Faribault	2
■ Territoires libres	2
■ ZEC de Cap-Chat	1
■ Réserves fauniques (Chics-Chocs et Matane) - SÉPAQ	3
■ Lots privés	1
■ Lots intermunicipaux	1
■ Réserve écologique Fernald - MENV	1
Autres acteurs importants	
■ MRC et municipalités	5
■ Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec (MRNFP)	4
■ Ministère de l'Environnement du Québec (MENV)	1
■ Société d'établissement des parcs du Québec (SÉPAQ)	2

² Le volet 2 du MRNFP, soit le *Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier*, est un programme d'aide au financement de travaux en milieu forestier.

2.2 QUESTION 2 —

En regard des **activités humaines** identifiées à la Question 1, pouvez-vous expliquer brièvement quels sont, selon vous, leurs **effets sur la biodiversité** de l'aire protégée et des zones périphériques ?

À cette question, 9 participants sur 9 ont fourni une réponse.

Les répondants ont dressé une liste des principales incidences des activités humaines sur la biodiversité de l'aire protégée et de ses zones périphériques. Au-delà du type d'activités, les préoccupations des participants se portent majoritairement sur la protection et la conservation du caribou. Cinq grandes catégories d'impacts se démarquent toutefois soit 1) les activités forestières, 2) les utilisateurs de la forêt, tels que les randonneurs et les chasseurs, 3) la prospection minière et les mines existantes, 4) les routes et enfin 5) les infrastructures touristiques.

Au plan des activités forestières, un représentant du milieu gouvernemental illustre ainsi les effets des coupes sur l'habitat du caribou :

La coupe forestière est l'activité qui cause le plus d'impact pour le caribou : élimination du couvert végétal et des lichens arboricoles, fragmentation de l'habitat, crée des accès favorables aux prédateurs et au braconnage, favorise la production de petits fruits favorables aux prédateurs (ours, coyote) de faons de caribous.

Une autre personne voit même dans les pratiques forestières une menace pour la survie de l'espèce. Cependant, deux autres participants pensent que :

Si ces pratiques sont bien régulées, les impacts négatifs pourraient être amoindris : Si leurs activités sont réalisées sans plan d'aménagement adapté, les effets peuvent être négatifs pour la survie des grands cervidés. Si des plans d'aménagement adaptés sont appliqués, les effets peuvent être positifs pour l'original et réduit pour le caribou. [Mais] le manque d'appartenance au territoire des exploitants forestiers ou détenteurs de CAAF venant de l'extérieur de la région est négatif car ils ont moins d'attachement et de respect pour le territoire (représentant du milieu municipal).

Les effets des activités des exploitants forestiers ont directement un effet positif pour les populations d'originaux, surtout s'ils respectent des méthodes nouvelles d'aménagement. Concernant les caribous, les nouveaux plans d'aménagement diminuent les effets négatifs envisagés. Dans l'ensemble, la biodiversité est préservée même s'il y a des changements dans les processus naturels (représentant du milieu gouvernemental).

La seconde catégorie se rapporte aux utilisateurs de la forêt, randonneurs, chasseurs, trappeurs et pêcheurs, en plus des motoneigistes et des conducteurs de VTT. Encore une fois, le rôle et les impacts de ces utilisateurs prennent deux tangentes, l'une davantage axée sur le dérangement du caribou et l'autre sur les bienfaits de la présence humaine en forêt.

Les activités de chasse et de piégeage dirigées vers l'ours noir et le coyote, près de l'habitat légal du caribou, contribue à diminuer la densité de ces prédateurs, donc ces activités favorisent la survie des faons du caribou. Les activités de piégeage exercées vers d'autres espèces, les activités de chasse à l'orignal et la pêche n'ont aucun effet sur le maintien de la population de caribous de la Gaspésie.

Les activités récréotouristiques (randonnée pédestre, ski, etc.) trop intensives, à proximité du caribou, peuvent déranger le caribou et affecter négativement la survie de l'espèce (condition physique des bêtes, accentuer la prédation par le déplacement des caribous dans le bois vers l'aurore et le crépuscule) (représentant du milieu gouvernemental).

Deux répondants soulignent que la randonnée peut causer un dérangement qui pourrait s'avérer critique tout particulièrement lors de la mise bas et de la période de rut (représentants du milieu gouvernemental) alors qu'une autre personne chiffre la pression constante que connaît le parc à 150 000 randonneurs par an. Il est même dit que les « sentiers [du mont Albert subissent une] pression trop grande [alors que sur le] Mont Jacques-Cartier, il y a surabondance et formation d'une barrière humaine ».

De leur côté, deux autres personnes voient plutôt d'un œil positif la présence des chasseurs et randonneurs :

L'utilisateur est le meilleur surveillant du territoire. C'est comme ça que les chasseurs doivent être perçus. C'est la même chose pour les villégiateurs, les randonneurs et les pêcheurs (représentant du milieu municipal).

Pour les chasseurs, en périphérie, les effets généraux sont positifs. Le fait de la présence des chasseurs incitent les forestiers à adopter des plans d'aménagement plus respectueux de la faune et des autres activités humaines. Les chasseurs sont généralement protecteurs du territoire. Les chasseurs n'ont pas d'effet sur l'aire protégée comme telle. Il n'y a pas d'effet négatif sur le cheptel de cervidés. En Gaspésie, les chasseurs sont conservateurs dans les mesures de gestion et le nombre d'originaux est en augmentation. Par rapport au caribou, il n'y a aucune chasse. De plus, les chasseurs et trappeurs abattent un nombre important d'ours à chaque année, ce qui a un effet positif sur les cervidés.

Les randonneurs, les effets sont généralement positifs sur la biodiversité, aussi parce qu'ils sont des protecteurs de l'environnement naturel et que leurs activités sont encadrées et relativement limitées quant à leur impact sur le milieu naturel, autant dans l'aire protégée qu'en périphérie. Ils apprécient les aspects naturels, les mettent en valeur et les protègent 12 mois par année (représentant du milieu municipal).

Ce répondant conclut d'ailleurs que :

Les randonneurs, comme les chasseurs, permettent de mettre en valeur le territoire sans mettre en péril les ressources naturelles et les paysages. Ils donnent ainsi une grande valeur économique au territoire en remplacement de l'exploitation pure et simple de la forêt et des sols. Cette valeur économique de remplacement et l'intérêt pour les loisirs développent un sentiment d'utilité du territoire pour les citoyens et les amènent à protéger ce territoire.

Dans la même veine, un représentant du milieu gouvernemental pense que :

Si ces valeurs de remplacement ne se développent pas, les pressions populaires pour ouvrir les aires protégées à l'exploitation des ressources naturelles vont ressurgir. Ce phénomène politique a été rencontré dans les trente dernières années. Il apparaît essentiel que les aires protégées et/ou leurs périphéries soit l'objet d'une mise en valeur économique si on désire garder leur statut. « La conservation pour la conservation » sur une trop large partie du territoire ne constitue pas une avenue durable dans une région où le taux d'inactivité dépasse les 60 %. Indirectement, le fait de développer des activités pour les randonneurs va entraîner un plus haut niveau de protection de la biodiversité car les pressions pour augmenter l'exploitation des ressources naturelles seront moins grandes. On pourrait voir les sentiers de randonnées comme des remparts vis-à-vis les visées de certains exploitants potentiels.

Le portrait que tracent les participants du prélèvement des ressources montre qu'à l'extérieur du parc, l'original est abondamment chassé, alors que l'on a vu la récolte d'ours être limitée à 1 ou 2 prises par an selon une personne. Pour le caribou, il n'y a pas de chasse, bien qu'un abattage accidentel puisse se produire pendant la période de chasse au gros gibier. Du côté du piégeage, l'activité est jugée peu populaire, les « lignes dans les réserves [étant] plus ou moins occupées ». Les trappeurs récoltent principalement du castor et de la martre, ainsi que du lynx. Enfin, au plan de la pêche, elle est évaluée comme étant « peu développée, donc sans grand stress ». De plus, les quotas ont été abaissés à 10 prises par jour à partir de 2004, plutôt qu'à 15, et en périphérie, il est permis de capturer jusqu'à 15 prises quotidiennement (représentants du milieu gouvernemental). Le représentant du milieu environnemental évalue néanmoins que les activités de pêche sportive ont des incidences sur la faune et les écosystèmes. Un participant nous informe qu'il y a eu introduction de truite grise à l'intérieur et à l'extérieur des limites de parc (représentant du milieu gouvernemental). Enfin, il est mentionné que les chasseurs utilisent généralement les routes construites pour d'autres usages (représentant du milieu gouvernemental).

Du côté des motoneigistes et des conducteurs de VTT, deux répondants évaluent qu'ils « ont accès à des territoires limités et il n'y a pas d'effets sur la biodiversité. Ces activités sont déjà encadrées, voire limitées », alors qu'une personne appréhende leurs impacts et dérangements sur la faune et les écosystèmes.

La troisième catégorie d'impacts concerne la prospection minière et les mines existantes dans la région du Parc national de la Gaspésie. D'entrée de jeu, un représentant du milieu gouvernemental explique que « la prospection minière cause des impacts limités puisqu'elle se fait sur de petites surfaces durant la période estivale. L'exploitation d'une mine serait une tout

autre histoire ». Qu’advierait-il si une mine était découverte ? « Si un bon gisement est décelé en périphérie, le danger de développement même à l’intérieur du parc est possible » bien que, la « *Loi sur les parcs* protège théoriquement le tout » (représentants du milieu gouvernemental). Ces deux personnes précisent cependant que les pressions de prospection sont moins importantes aujourd’hui que par le passé. Un participant relate également un accident survenu en 1970 à la mine Madeleine qui a entraîné la contamination de la rivière Sainte-Anne.

Le représentant du milieu environnemental place les impacts des activités minières principalement au plan de la faune, bien que les enjeux soulevés semblent se situer davantage au plan du contrôle :

Les activités des prospecteurs miniers sont un problème car il y a un manque important de contrôle ou d’encadrement dans leurs activités. Par exemple, ils peuvent réaliser et laisser ouverte des tranchées au tracteur traversant des sentiers existants (représentant du milieu municipal).

Un autre représentant du milieu municipal, ainsi qu’une personne du gouvernement, ajoutent que le besoin d’encadrement est important « pour éviter des destructions inutiles d’habitats et de paysage ».

La quatrième catégorie d’impact est la présence des routes. Un participant explique la situation sur la route 299 :

La route 299 est le théâtre de plusieurs accidents routiers, avec une moyenne de 10 à 15 orignaux frappés par an, ainsi que des collisions recensées avec d’autres espèces animales variées. [La route représente un] frein pour les déplacements des espèces à grand domaine vital (orignal, cerf de Virginie, ours noir, etc.)... Par contre, le caribou des bois, s’en tire relativement bien de ce côté, puisque ces déplacements sont localisés dans 85 % des cas, à des altitudes de plus de 700 m. Les routes [sont] des voies de pénétration pour la chasse, et accroissent les risques de braconnage, le transport de plantes envahissantes et les possibilités de déversements accidentels (représentant du milieu gouvernemental).

Pour leur part, les routes 16 et 14 sont davantage utilisées pour le transport forestier que pour les mines selon un répondant.

Les infrastructures touristiques constituent la cinquième grande catégorie d’impacts retenue par les participants. Il est notamment question des infrastructures lourdes au Gîte du Mont Albert, des eaux usées, d’un étang aéré mais qui représente un danger possible, en plus des campings et les impacts liés à leur aménagement et à leur développement. Il est également fait mention du développement d’Éco-Lodge dans la réserve Matane en milieux alpins (flore, caribou, et autres espèces menacées) : « Deux Éco-Lodges pouvant loger 75 personnes et une offre d’activités près du mont Logan où il y a une forte présence de caribou, soit de 40 à 50 caribous dans le secteur » (représentant du milieu gouvernemental). Une personne précise que « la villégiature, à proximité du caribou, diminue généralement de façon minimale la superficie d’habitat, et les activités associées peuvent déranger le caribou et affecter la survie de l’espèce » (représentant

du milieu gouvernemental). Le représentant du milieu environnemental abonde dans le même sens concernant les impacts potentiels de la villégiature sur la faune est les écosystèmes. Du côté des sentiers, il existe des problématiques d'érosion du mont Albert à la montée tout comme au mont McGerrigle. L'énorme affluence que connaissent des sentiers spécifiques amènerait les gens du gouvernement à envisager la répartition des stress dans un avenir rapproché selon un de leur représentant. Enfin, il y aurait des réflexions afin d'étendre les propositions d'activités en fonction de la sécurité face aux avalanches.

S'ajoutent à ces cinq catégories des impacts réels ou appréhendés divers, tels que le rôle des MRC évalué d'une part comme ayant des impacts nuls et, d'autre part, comme étant en « opposition au projet d'agrandissement de l'habitat faunique légal du caribou ». Notons que le dixième participant adopte une position similaire à celle des MRC, ses membres ayant adopté à l'unanimité une résolution en faveur du maintien du statut quo dans le dossier de la révision des limites de l'habitat légal. Pour leur part, la FAPAQ et le MENV sont perçus comme n'ayant aucun impact sur la faune, à moins qu'une étude ne soit en cours. La situation diffère en ce qui concerne la SÉPAQ à laquelle on attribue des effets perturbateurs sur l'environnement. Un représentant du milieu gouvernemental ajoute que la SÉPAQ occasionne un « dérangement au cours de la phase de construction des infrastructures et par la suite nouvelle affluence de visiteurs difficile à contrôler ». En matière d'infrastructure, un participant mentionne la présence de tours de communication sur le mont Logan et dont l'entretien du site peut engendrer des effets non négligeables à certains moments. Autre source éventuelle d'impact, un répondant note qu'une délimitation claire des limites du parc devrait être réalisée, dans ce sens, des travaux d'arpentage ont été réalisés en 2004 et d'autres sont prévus (communication personnelle, responsable PNG) :

Il est important de réaliser la délimitation du parc, idem pour la réserve ou les réserves fauniques, car il existe à l'occasion des conflits pour les limites des territoires de chasse. Les limites du parc par endroits ne sont pas réalisées, sinon difficilement reconnaissables sur le terrain. L'arpentage sera à réaliser... Toutefois, comme le parc est de grande superficie, ces quelques conflits sont de moindre importance, car ponctuels et dans des secteurs spécifiques (représentant du milieu gouvernemental).

Malgré la diversité des impacts retenus, et puisque leurs préoccupations se situent principalement au plan de la protection du caribou, les participants se trouvent en face d'un paradoxe : pour le mont Albert, il y a une « demande du public pour augmenter l'offre d'activités, [ce qui amène un] questionnement face à la conservation du caribou forestier. Paradoxe de popularité d'un parc *versus* la conservation de ses ressources. » (représentant du milieu gouvernemental). La solution pourrait-elle être la suivante puisque :

Au mont Jacques-Cartier, l'affluence caribou *versus* humain [pourrait amener une] barrière humaine si l'affluence humaine est importante.

En développement : fixer des limites de visiteurs, non déjà effectives, limitation de la fréquentation du sommet du mont Jacques-Cartier en fonction des habitats utilisés par la caribou et en fonction des périodes de fréquentation de l'espèce de ce sommet (représentant du milieu gouvernemental).

2.3 QUESTION 3 —

Comment qualifieriez-vous l'importance des effets (positifs et/ou négatifs) des activités humaines suivantes (toujours en provenance des terrains voisins) sur la biodiversité de l'aire protégée étudiée ?

2.3.1 DÉVELOPPEMENT PÉRIPHÉRIQUE

Sur une échelle de 1 à 4 (4 étant la valeur maximale), quelle est l'importance du développement périphérique à l'aire protégée (infrastructures multiples; bâtiments de service, centres d'hébergement, restaurants, routes internes et externes, urbanisation, agriculture, etc.) ?

À cette question, 6 participants sur 9 ont fourni une réponse.

Tableau 2 –
Évaluation de l'importance des effets des activités humaines sur la biodiversité du Parc national de la Gaspésie

Fréquence des réponses	Nombre de réponses
1. Sans effet	
2. Peu d'effet	5
3. Effet important	2
4. Effet très important	
5. Ne s'applique pas / inconnu	

* Un participant s'étant dit ambivalent entre les choix numéro 2 et numéro 3, nous avons placé ses deux réponses dans les cases appropriées

Veillez expliquer quels sont, selon vous, les principaux effets du développement périphérique sur l'aire protégée étudiée ?

À cette question, 9 participants sur 9 ont fourni une réponse.

En majorité, les participants évaluent les impacts du développement périphérique comme ayant *Peu d'effet*, soit à cinq reprises, bien que deux personnes aient opté pour la cote *Effet important*. Encore une fois, les préoccupations des participants vont dans le sens de la protection du caribou et de la conservation de son habitat. Une personne conclut sa réponse par la phrase suivante : « Ça se résume dans le dérangement et les pertes d'habitat » (représentant du milieu gouvernemental).

En ce qui a trait au développement d'infrastructures immobilières, les répondants s'entendent pour dire que tel que pratiqué actuellement, cela ne constitue pas une menace pour le territoire du caribou, notamment tant qu'ils sont dispersés sur le territoire.

Le développement périphérique est pratiquement effectué dans les secteurs qui ne sont pas fréquentés par le caribou de la Gaspésie, soit en plus basse altitude (< 700 m). Ces interventions ne doivent donc pas être considérées comme ayant un impact important dans la survie de l'espèce (représentant du milieu gouvernemental).

Il y a peu d'effets étant donné que les projets sont limités et que les projets en question visent à mettre à valeur la flore, la faune et autres éléments naturels. Par exemple, l'Éco-Lodge prévu à l'ouest du Parc national de la Gaspésie vise expressément à faire connaître et à faire profiter de la riche biodiversité du territoire. Les aménagements prévus sont relativement limités par rapport à l'envergure du territoire et les activités sont encadrées assez strictement. La villégiature existante via des baux du MRNFP est limitée et non-extensive, alors elle est pratiquement sans effet sur la biodiversité, sinon des effets positifs car elle s'exerce par des acteurs favorisant la biodiversité (représentants des milieux municipal et gouvernemental).

C'est ce qui fait dire au représentant du milieu environnemental que :

Le développement périphérique se fait en concertation et de façon générale, on tient compte de la biodiversité et des moyens sont pris pour amenuiser les effets possibles. [Même si certains] effets sur la reproduction des espèces, leur territoire naturel, leur alimentation, et parfois même leur survie [sont possibles] des ententes existent pour les minimiser.

En matière de villégiature, un participant souligne à nouveau que « la villégiature, la chasse et la randonnée ont des effets positifs car ce sont des activités contrôlées et respectant des objectifs de sauvegarde de la biodiversité » (représentant du milieu municipal).

La présence et l'accroissement du nombre de routes tracassent les répondants. Pour deux d'entre eux, elles représentent le principal développement en périphérie du parc :

Les principaux développements sont des chemins réalisés pour l'exploitation forestière. Si ces chemins se multiplient ou suivent les normes d'ailleurs, ils pourraient y avoir des impacts négatifs. Les exploitants forestiers eux-mêmes souhaitent avoir des normes particulières pour la région afin que les dimensions des ouvrages soient moins grandes qu'ailleurs, notamment en comparaison de la Côte-Nord où les territoires sont plus grands. Les caractéristiques naturelles de la Gaspésie font en sorte que les constructions en forêt doivent s'adapter. Le terrain est accidenté, mais les aménagements demandés, entre autres, par le MRN, suivent des règles valables pour d'autres régions (représentants des milieux gouvernemental et municipal).

Les routes, et plus particulièrement la 299, amènent également une fragmentation du territoire et des possibilités de chasse le long de celles-ci, et de braconnage. Pour sa part, une personne pense que « les routes forestières sont sans effet si on respecte le RNI et le guide des saines pratiques » (représentant du milieu municipal). Et bien qu'il y ait « très peu d'échange entre les deux populations du massif du mont Jacques-Cartier *versus* celui du mont Albert, car il y a une barrière naturelle, oui la route a un effet indéniable » (représentant du milieu gouvernemental).

Pourtant, aux yeux de deux participants, le développement qui pourrait engendrer le plus de perturbation se situe au plan de l'énergie éolienne :

Le développement de la filière éolienne aura des effets négatifs considérables directement sur la faune, sur la flore et sur les paysages. La plus grande menace pourrait venir de ce dossier. De plus, le développement éolien fait perdre de la valeur économique aux activités récréotouristiques. Si les activités récréotouristiques diminuent, il y aura une augmentation des pressions socio-politiques pour exploiter toutes les ressources naturelles du territoire (représentants des milieux gouvernemental et municipal).

2.3.2 EXPLOITATION FORESTIÈRE

Quelle est l'importance de l'exploitation forestière en périphérie de l'aire protégée ?

2.3.2.1 EN FORÊT PUBLIQUE

À cette question, 7 participants sur 9 ont fourni une réponse.

Tableau 3 –
Évaluation de l'importance de l'exploitation forestière en périphérie de l'aire protégée en forêt publique

Fréquence des réponses	Nombre de réponses
1. Sans effet	
2. Peu d'effet	1
3. Effet important	3
4. Effet très important	3
5. Ne s'applique pas / inconnu	

2.3.2.2 EN FORÊT PRIVÉE

À cette question, 7 participants sur 9 ont fourni une réponse.

Tableau 4 –
Évaluation de l'importance de l'exploitation forestière
en périphérie de l'aire protégée en forêt privée

Fréquence des réponses	Nombre de réponses
1. Sans effet	4
2. Peu d'effet	3
3. Effet important	
4. Effet très important	
5. Ne s'applique pas / inconnu	

Veillez expliquer quels sont, selon vous, les principaux effets de l'exploitation forestière sur l'aire protégée étudiée ?

À cette question, 9 participants sur 9 ont fourni une réponse.

Au regard tant des réponses à cette question que les précédentes, les activités forestières en forêt publique sont jugées comme ayant une grande influence sur les caribous. Trois personnes ont choisi l'option *Effet important* et trois autres celle d'*Effet très important*, alors qu'une seule a répondu *Peu d'effet*. Quant aux activités pratiquées en forêt privée, elles ont été évaluées comme étant sans effet ou avec peu d'effet par l'ensemble des répondants. Une personne précise néanmoins que la nature des peuplements en forêt privée est principalement composée de feuillus, du aux feux des années 1960.

Deux participants signalent que « sur le parc directement, l'exploitation forestière n'a pas d'effet autrement que visuel si des coupes sont effectuées dans des territoires visibles à partir du parc ». Quant aux coupes réalisées « en amont de la rivière Sainte-Anne, [elles] ont été effectuées il y a plus de dix ans et cette rivière passant dans le parc apparaît particulièrement stable » (représentants des milieux gouvernemental et municipal).

Les représentants du milieu gouvernemental tombent d'accord quant au conflit d'usage qui découle des coupes forestières et des troupeaux de caribous, entre une vision socio-économique et une vision de conservation :

La coupe forestière modifie le couvert forestier, donc affecte négativement la biomasse de lichens arboricoles disponible pour l'alimentation hivernale du caribou. Également, la coupe forestière contribue au rajeunissement de la forêt et à la création de voie d'accès favorisant ainsi l'établissement et la survie des prédateurs du caribou. La réalisation de ces activités affecte donc de façon importante la survie du troupeau de caribous de la Gaspésie.

C'est pourquoi, depuis 1999, nous balisons ces interventions aux besoins du caribou, dans un plan spécial d'aménagement forestier convenu avec le ministère des Ressources naturelles de la Faune et des Parcs (secteur Forêt).

Effet coupe en fonction du caribou : très conflictuel avec l'habitat du caribou forestier, car les industries forestières recherchent des forêts matures. Les coupes fragmentent les milieux. L'idéal serait d'empêcher les coupes strictement et simplement, car les caribous occupent de petits territoires alors que les coupes sont possiblement partout.

Un autre représentant du milieu gouvernemental ajoute que « si les coupes sont trop massives, il se crée des vides d'habitats ». Les coupes bénéficient cependant à d'autres espèces telles que l'orignal en créant des bassins de nourriture, alors que les effets demeurent inconnus pour certaines, comme la martre et l'ours noir, et qu'une attention particulière devrait être portée afin de protéger les ravages de cerfs de Virginie à la rivière Sainte-Anne. Le manque de connaissances sur les écosystèmes est d'ailleurs signalé :

[Il y a] possibilité de disparition d'autres petites populations animales encore inconnues ou peu connues, à la suite de travaux forestiers, disparition d'habitats (insectes, martre, plantes et autres. Connaissances restreintes) (représentant du milieu gouvernemental).

Pour sa part, un représentant du milieu municipal rappelle que « l'exploitation forestière permet de régénérer la forêt et favorise certaines espèces. Cela peut nuire à d'autres espèces, mais c'est positif globalement si c'est contrôlé selon les nouvelles normes (RNI et saines pratiques) ». Un second représentant du milieu municipal abonde dans le même sens en affirmant qu'« il faut conserver un bon mélange de forêts matures et de territoires où la forêt est coupée ». Les forêts matures semblent avoir un désavantage, soit que « des secteurs du parc ayant connus des coupes dans les années 1950, 1960 et 1970 deviennent de moins en moins intéressants pour l'observation du fait de l'absence de l'orignal avec la maturité croissante du couvert forestier » (représentant du milieu gouvernemental). Enfin, il est fait mention que les coupes forestières ont un effet négligeable sur les eaux de tête des bassins versants.

2.3.3 PIÉGEAGE ET GESTION DE LA FAUNE

2.3.3.1 LOUP (si présent dans l'aire protégée étudiée)

Quelle est l'importance de la chasse, du piégeage et du type de gestion de la faune sur les espèces à grand domaine vital (2 espèces plus particulièrement étudiées, le loup et le caribou) ?

À cette question, 6 participants sur 9 ont fourni une réponse.

Tableau 5 –
Évaluation de l'importance de la chasse, du piégeage et du type de gestion de la faune sur les espèces à grand domaine vital. Plus précisément, le loup

Fréquence des réponses	Nombre de réponses
1. Sans effet	1
2. Peu d'effet	1
3. Effet important	
4. Effet très important	
5. Ne s'applique pas / inconnu	4

Veillez expliquer quels sont, selon vous, les principaux effets de la chasse, du piégeage et du type de gestion de la faune sur le loup et l'aire protégée étudiée ?

À cette question, 6 participants sur 9 ont fourni une réponse.

Trois participants ont répondu que la chasse, le piégeage et la gestion du loup ne s'applique pas au Parc national de la Gaspésie. Le représentant du milieu environnemental souligne l'absence du loup dans le parc, alors qu'une personne du milieu gouvernemental précise qu'il en est disparu depuis 1800. Un second répondant du milieu gouvernemental ajoute que : « on ne souhaite pas sa réintroduction à cause de sa prédation potentielle sur le caribou ».

2.3.3.2 CARIBOU (si présent dans l'aire protégée étudiée)

Quelle est l'importance de la chasse, du piégeage et du type de gestion de la faune sur les espèces à grand domaine vital (2 espèces plus particulièrement étudiées, le loup et le caribou) ?

À cette question, 6 participants sur 9 ont fourni une réponse.

Tableau 6 – Évaluation de l'importance de la chasse, du piégeage et du type de gestion de la faune sur les espèces à grand domaine vital. Plus précisément, le caribou

Fréquence des réponses	Nombre de réponses
1. Sans effet	
2. Peu d'effet	3
3. Effet important	2
4. Effet très important	1
5. Ne s'applique pas / inconnu	

Veillez expliquer quels sont, selon vous, les principaux effets de la chasse, du piégeage et du type de gestion de la faune sur le CARIBOU et l'aire protégée étudiée ?

À cette question, 9 participants sur 9 ont fourni une réponse.

Tel qu'abondamment présenté précédemment, le caribou est au centre des préoccupations des répondants. Par conséquent, il est à nouveau question des bienfaits de la chasse et du piégeage des espèces prédatrices, ours et coyote à titre d'exemple. En ce qui concerne les autres espèces : « les activités de chasse et de pêche exercées [...] n'ont quant à elles, aucun effet sur la survie du caribou » (représentant du milieu gouvernemental). Du côté des chasseurs et piégeurs, deux participants les considèrent comme des acteurs clés pour le maintien du bon état des écosystèmes : « D'abord, les chasseurs et trappeurs respectent et apprécient généralement les territoires forestiers en bon état et ils protègent et font des pressions sur les autorités pour que les exploitants forestiers respectent des normes particulières dans leurs interventions » (représentants des milieux gouvernemental et municipal).

Le territoire occupé par le caribou représente également un enjeu pour sa protection :

Le caribou de la Gaspésie étant reconnu espèce vulnérable, est bien protégé des effets de la chasse et du piégeage. Les limites du Parc qui constituent son habitat le protège également. Toutefois, selon des lectures de télémétrie, le caribou ne s'en tient plus aux limites du Parc et est fréquemment rencontré hors du Parc. À ces occasions, le caribou peut subir un certain stress lors des activités de la chasse mais demeure protégé légalement de par son statut (représentant du milieu environnemental).

En effet, le caribou est protégé des activités de chasse, car « la chasse au caribou étant interdite dans la région l'impact est faible, se limitant au braconnage ou l'abattage accidentel durant la chasse à l'orignal » (représentant du milieu gouvernemental). Et puisque le caribou est spécifique au Parc national de la Gaspésie et à son écotype montagnard, il incarne « un vestige de l'intégrité écologique du PNG [et] autant en été qu'en hiver, sa préservation est prioritaire (représentant du milieu gouvernemental).

Enfin, il est fait mention de l'existence d'un « Comité de rétablissement du caribou de la Gaspésie [dans le cadre duquel il y a un] suivi serré des populations en partenariat avec Parcs Québec » (représentant du milieu gouvernemental).

Veuillez expliquer quels sont, selon vous, les principaux **effets de la chasse, du piégeage et du type de gestion de la faune sur les autres espèces animales à grand domaine vital** (orignal, cerf de Virginie, lynx, coyote, ours noir, renard, etc.) ?

À cette question, 8 participants sur 9 ont fourni une réponse.

Les répondants voient dans la chasse et le piégeage des espèces à grand domaine vital comme un processus de régulation des populations en plus d'une protection pour les cervidés contre leurs prédateurs. Ainsi, en ce qui concerne l'orignal, un certain contrôle est exercé par les autorités gouvernementales. En effet, « la FAPAQ a procédé en Gaspésie à un contrôle serré de la chasse à l'orignal par une chasse restrictive. Les résultats obtenus sont très positifs » (représentant du milieu gouvernemental). Deux participants signalent également que :

Les effets de la chasse sur l'orignal sont positifs. D'abord, le cheptel est grand. Il y a un besoin de prélèvement en fonction de la capacité de support de l'habitat. Les chasseurs gaspésiens sont conservateurs dans les mesures de gestion du cheptel et ils favorisent des mesures protectionnistes, comme une restriction sur l'abattage des femelles (représentants des milieux municipal et gouvernemental).

En matière de chasse, « la chasse à l'orignal prime (effet peu et important). Population d'originaux très importante, alors qualité de chasse remarquable » (représentant du milieu gouvernemental). On ajoute que les « pressions sont moindres, car régionalement, la qualité de chasse est intéressante ! Très bonne dans les réserves en périphérie du PNG » (représentant du milieu gouvernemental). Un troisième répondant en provenance du milieu gouvernemental souligne pour sa part, qu'en fait, en général il n'y a « aucun problème appréhendé parce que la majorité de ces espèces fait l'objet d'un plan de gestion du MRNFP secteur faune ». Cela fait dire à une quatrième personne en provenance de ce secteur, qu'il y a un « impact modéré, car avec les plans de gestion en vigueur, les espèces sportives ont des populations à la hausse ». À titre d'exemple, le cerf de Virginie : le cerf de Virginie a été interdit de chasse pendant huit ans

en Gaspésie. Seuls les mâles peuvent être chassés depuis 2 ans (représentant du milieu environnemental).

En plus de régulariser les populations animales, la présence de chasseurs assurent une régulation du territoire pour certains participants : « C’est bon pour régulariser les populations d’orignal et d’ours. La présence des chasseurs assure aussi une présence régulière sur le territoire et la protection en général de la faune et de la flore » (représentant du milieu municipal).

Le Parc national de la Gaspésie connaît un type de braconnage autre que celui des grands mammifères : des papillons sont capturés sur les monts Albert et Jacques-Cartier : « un marché noir s’est développé autour de cette activité, car plusieurs espèces sont associées à la toundra alpine » (représentant du milieu gouvernemental). Quant aux espèces floristiques, cette même personne juge qu’elles subissent de faibles pressions en général.

2.3.4 CARACTÉRISTIQUES DE L’EAU

Quelle est l’importance de la modification des caractéristiques de l’eau pénétrant les limites d’une aire protégée (due à des activités réalisées dans les zones périphériques, par exemple, l’agriculture, l’exploitation forestière, les infrastructures routières, etc.) ?

À cette question, 8 participants sur 9 ont fourni une réponse.

Tableau 7 –
Évaluation de l’importance de la modification des caractéristiques de l’eau pénétrant les limites d’une aire protégée

Fréquence des réponses	Nombre de réponses
1. Sans effet	1
2. Peu d’effet	1
3. Effet important	
4. Effet très important	2
5. Ne s’applique pas / inconnu	4

Veillez expliquer quels sont, selon vous, les principaux **effets de la modification des caractéristiques de l'eau** sur l'aire protégée étudiée ?

À cette question, 6 participants sur 9 ont fourni une réponse.

La modification des caractéristiques de l'eau est une variable qui, dans quatre cas sur huit à la question précédente, a récolté la réponse *Ne s'applique pas* ou la mention *Très faible*. Cela s'explique par la situation géographique du parc, celui-ci étant placé au sommet des bassins versants. Néanmoins, deux personnes ont opté pour le choix de réponse *Très important*. Ce choix s'illustre par l'extrait suivant : « Pour protéger la biodiversité, il est essentiel de protéger la qualité de l'eau. L'eau, c'est vital » (représentant du milieu environnemental).

Une personne rappelle qu'il y a eu, à tout le moins un déversement dans la rivière Madeleine, alors qu'une autre mentionne les effets des coupes forestières sur la qualité des eaux d'un milieu, et comment l'outil réglementaire peut en limiter les impacts :

Les coupes forestières ont un effet sur l'hydrologie et sur les composantes de l'habitat du poisson. Par contre, l'application des normes prévues dans le Règlement sur les normes et des interventions (RNI) et des méthodes d'atténuation prévues dans le guide des saines pratiques permet d'encadrer les interventions réalisées en milieu aquatique de façon à mitiger les impacts sur l'habitat du poisson (représentant du milieu environnemental).

2.4 QUESTION 4 —

Quels **avantages et/ou inconvénients personnels** associez-vous à la présence de l'aire protégée ?

À cette question, 9 participants sur 9 ont fourni une réponse.

2.4.1 AVANTAGES

Les avantages du Parc national de la Gaspésie identifiés par les participants se divisent en deux groupes. Tout d'abord, la conservation et la protection de l'habitat du caribou avec l'encadrement des activités jugées les plus dommageables pour l'écosystème. Un participant souligne en guise de mesures concrètes l'« adhésion des intervenants gouvernementaux et du public dans la survie du caribou [ainsi que la] reconnaissance légale, comme mesure de protection, du maintien de l'habitat faunique pour la survie du caribou de la Gaspésie » (représentant du milieu gouvernemental). Les mesures de conservation permettent également la préservation et la fréquentation d'un territoire exceptionnel.

Le développement économique et récréotouristique associé à la présence de l'aire protégée représente le second groupe davantage. Un répondant lie d'ailleurs la qualité exceptionnelle du site avec sa valeur touristique, voire économique :

L'aire protégée permet d'offrir et de développer des activités récréotouristiques de qualité, notamment en créant une sorte d'exclusivité sur le territoire pour les activités offertes. Elle assure également la pérennité d'un territoire naturel exceptionnel dont la rareté augmente au niveau national et international. Le fait de cette rareté va logiquement augmenter la valeur du territoire d'un point de vue économique (représentant du milieu gouvernemental).

Au plan régional, les retombées sont énoncées comme suit par deux représentants du milieu gouvernemental :

Vie économique importante, emplois pour 200 personnes, donc régionalement un gros joueur, importance comme pôle d'attraction touristique de première importance, développement socio-économique : pour les visiteurs et utilisateurs du parc - milieu naturel très, très riche et exceptionnel, valeur grandissante, la préservation est cruciale, visuel magique et peu perturbations. Territoire vierge en général.

Les nombreux avantages, attrait socio-économique pour Sainte-Anne-des-Monts et régionalement, activités touristiques en général. Au plan écologique, protection indéniable, géologie, faune, flore, paysage. Vision élargie bénéfique pour le Québec en général.

Pour sa part, le représentant du milieu environnemental résume ainsi les avantages de la présence du Parc national de la Gaspésie pour la région :

Protection de la biodiversité et développement périphérique encore mieux contrôlés. La Gaspésie a besoin de se développer mais pas à n'importe quel prix. La Gaspésie s'est dotée d'un créneau santé-nature (en 2003), ce qui ne fait pas référence à un Disney World.

2.4.2 INCONVÉNIENTS

Le principal inconvénient recensé par les participants se situe au plan de la dimension économique. Au regard de la situation économique précaire de la Gaspésie, la présence d'une aire protégée représente un frein pour l'extraction des ressources naturelles. Un représentant du milieu gouvernemental résume le point de vue de la majorité des autres répondants, toutes origines confondues.

L'aire protégée est limitative pour certaines activités touristiques demandées. Cependant, dans une telle situation, il s'agit d'avoir une approche de communication publique claire afin d'informer des avantages de la situation, sans « tomber » dans les dogmes de la conservation pour la conservation. On conserve pour pouvoir montrer aux générations futures, on conserve pour étudier, on conserve pour développer certaines activités économiques de plus en plus recherchées. Alors, il faut qu'il y ait une adéquation réelle entre ces objectifs de la conservation et les actions entreprises pour les atteindre. Pour diminuer les inconvénients, il doit y avoir un plan d'action complet de mise en valeur intégrant les objectifs, les moyens mis en œuvre et les mesures d'évaluation et de rétroaction. Dans un milieu socio-économique où le taux d'inactivité dépasse les 60 %, les droits sur les territoires ou les ressources publiques sont relativement volatiles. Le fait d'être peu ou pas pro-actif avec les mandats qui nous sont confiés entraînera rapidement une contestation de la légitimité des statuts d'un territoire ou d'une ressource et des prérogatives accordées sur ceux-ci. Cela relève d'un simple phénomène de relations politiques entre des dirigeants décideurs mandataires et les habitants d'un territoire.

Une personne souligne par conséquent l'importance de développer l'économie locale.

Autre source d'inconvénient relevée par un participant, « le statut d'habitat faunique ne permet pas d'encadrer la pratique d'activités récréatives s'il n'y a pas aménagement d'infrastructures (sentier etc.). Ne permet donc pas de contrôler le dérangement » (représentant du milieu gouvernemental) et par ailleurs, l'aire protégée limite la pratique des activités touristiques. Enfin, les visiteurs donnent leurs commentaires sur les travaux en périphérie, alors l'aspect visuel périphérique est important. Notons qu'un répondant considère qu'il n'y a aucun inconvénient lié à la présence d'une aire protégée.

2.5 QUESTION 5 —

Sur le plan du **développement social et économique** (emploi, tourisme, hébergement, etc.), quelle est l'influence, selon vous, de la présence de l'aire protégée au plan local et régional ?

À cette question, 8 participants sur 9 ont fourni une réponse.

Au plan du développement social et économique de la région, les participants semblent voir dans la présence du PNG à la fois une source de développement économique et un frein à ce développement. Trois participants soulignent la contribution du rôle emblématique du caribou comme produit d'appel touristique, le qualifiant même de « vedette touristique ». Ainsi, « la disparition de l'espèce aurait sans aucun doute des répercussions négatives sur la fréquentation du parc et par le fait même le nombre d'emplois et nuitées qui y sont directement rattachés » (représentant du milieu gouvernemental). Au dire d'une autre personne du milieu gouvernemental, si le secteur primaire par le biais du prélèvement des ressources naturelles (mines et forêts) est freiné par la présence du parc, le secteur tertiaire est en très forte croissance, ainsi que le nombre d'emplois. Selon les chiffres avancés par les répondants, ils seraient au nombre de 150 à 200, été comme hiver, l'activité étant déjà forte au mois de mars.

Afin de ne pas nuire à l'économie locale, « le scénario qui contribue au maintien de l'habitat du caribou doit viser à minimiser les impacts économiques locaux et régionaux » (représentant du milieu gouvernemental). Du point de vue d'un représentant du milieu municipal, « l'influence est importante, car elle permet de diversifier l'économie, surtout si les gestionnaires voient les utilisateurs comme des protecteurs et non des menaces ».

La valeur sociale associée à la présence du parc influence également la dynamique locale. Deux participants la décrivent comme suit :

Appui régional axé sur le penchant économique et touristique et non vision conservation. Discussion de la FAPAO régionale (Comité de rétablissement du caribou de la Gaspésie) pour augmenter l'habitat légal du caribou en périphérie du PNG. Par contre, actuellement, le tout est en tractation à la Table d'harmonisation du parc. Écoute conservation plus faible (représentant du milieu gouvernemental).

La présence de l'aire protégée est positive et a des effets durables compte tenu des caractéristiques du parc qui sont recherchées par les touristes. Il y a des centaines d'emplois créés directement grâce à l'aire protégée. Cependant, les citoyens du territoire doivent avoir l'impression réelle que la mise en valeur du territoire leur apporte les avantages auxquels ils ont droit. Si cette impression est négative, alors les activités existantes sur le territoire protégé deviennent fragiles. L'assentiment de la population locale constitue le moyen le plus durable et le plus incontournable dans une perspective de développement durable. Peu importe la valeur économique réelle d'une activité, c'est la valeur sociale (assentiment, participation, intégration, acceptation) qui va dicter la durabilité de l'activité (représentant du milieu gouvernemental).

2.6 QUESTION 6 —

Selon vous, quel rôle remplissent les aires protégées au Québec ? Pour qui et pourquoi protégeons-nous ces territoires ?

À cette question, 6 participants sur 9 ont fourni une réponse.

2.6.1 RÔLE

En ce qui a trait au rôle accordé aux aires protégées, de manière unanime, les participants ont indiqué la protection de la biodiversité et la protection d'une espèce à statut précaire. En matière de biodiversité, le rôle en est un de conservation de « parties de territoire naturel, par exemple le mont Jacques-Cartier ou le mont Albert » (représentant du milieu municipal). Deux personnes ont également situé le rôle au plan de « garder des sites naturels intacts pour les faire connaître aux générations actuelles et futures, pour les étudier, pour la mise en valeur économique à long terme et durable par le récréotourisme » (représentants des milieux gouvernemental et municipal).

2.6.2 POUR QUI ET POURQUOI ?

À la sous-question « *Pour qui protégeons-nous ces territoires* », les répondants ont exprimé l'importance de préserver le caribou de la Gaspésie pour les générations actuelles et futures : « La préservation du troupeau de caribou de la Gaspésie vise le maintien de cette espèce pour les générations futures » (représentant du milieu gouvernemental). Toujours dans une perspective de développement durable, certains d'entre eux situent leur réponse tant à l'échelle locale qu'internationale :

C'est la responsabilité de l'État local face à la communauté internationale. La population locale est aussi responsable de la protection tout en souhaitant maintenir son mode de vie. Dans cette notion de développement durable, il y a donc une adaptation des mœurs locales (transition d'emplois du secteur primaire vers le secteur tertiaire) (représentant du milieu gouvernemental).

Il faut protéger et en même temps les mettre en valeur. C'est en les mettant en valeur qu'on va le mieux assurer leur protection, car elles auront une valeur plus grande pour la population (représentant du milieu municipal).

Les valeurs historique, scientifique, économique et sociale de l'aire protégée sont relevées par un participant alors qu'une autre personne indique que pour mieux protéger, il faut mieux faire connaître : « Pour les faire connaître, alors il faut les rendre accessibles. C'est pour les protéger, pour sensibiliser les gens au fait des milieux naturels exceptionnels » (représentant du milieu municipal). Enfin, un représentant du milieu gouvernemental souligne qu'il en va du respect de la mission de conservation de la biodiversité.

2.7 QUESTION 7 —

Identifiez les **forces** et **faiblesses** de la gestion actuelle de l'aire protégée en relation aux trois points suivants : a) la conservation et la protection de la biodiversité, b) l'éducation et c) l'accessibilité au territoire ?

2.7.1 CONSERVATION ET PROTECTION

À cette question, 7 participants sur 9 ont fourni une réponse.

En matière de conservation, les répondants sont divisés, puisque les forces pour les uns représentent les faiblesses pour les autres. Ainsi, le cadre légal qui assure la protection du caribou à l'intérieur des limites du parc en contrôlant les activités qui s'y pratiquent semble faire dire à une personne que « les gestionnaires actuels manquent de vision du développement » (représentant du milieu municipal). De plus, les beautés du parc, ses particularités topographiques qui en rendent l'accès plus difficile sont perçues comme étant une force pour la conservation. Cependant, au plan de l'accès, la restriction à certains secteurs influence directement le niveau d'éducation selon un représentant du milieu municipal.

Le cadre légal en lui-même est évalué par deux participants qui y voient à la fois une force et une faiblesse :

Force : Les activités sont réalisées selon des normes qui permettent le maintien d'un habitat de qualité au caribou de la Gaspésie, alors qu'à l'extérieur de l'habitat légal, les besoins de ce cervidé ne sont aucunement pris en compte.

Faiblesse : La présence d'un habitat légal n'accorde aucune protection intégrale de l'habitat parce que des interventions peuvent être tout de même réalisées. Donc, le maintien d'un habitat de très grande qualité au caribou ne peut être assuré (représentant du milieu gouvernemental).

Malgré que l'habitat légal ne contrôle pas les activités qui cause du dérangement, il est très efficace pour toute activité susceptible de modifier les composantes propres à l'habitat du caribou (représentant du milieu gouvernemental).

Le manque de ressources financières est également noté comme une faiblesse, accroissant les charges de travail et n'offrant que peu de sécurité d'emploi, les contrats étant de courte durée en plus de limiter les opérations sur le terrain pour le suivi et les inventaires.

Enfin, selon un participant, la plus grande faiblesse du PNG serait au plan de l'intégration des communautés et groupes locaux :

Les gestionnaires actuels manquent de vision du développement durable. L'intégration pleine et entière de la communauté locale, autant dans des facettes de transfert durable d'expertise de gestion, de responsabilisation politique de la communauté devant une ressource rare

et précieuse, ou de respect de la volonté de participation des groupes locaux, demeurent une sorte d'imposition politique pour les gestionnaires étatiques nommés au lieu d'être un objectif réel de gestion. Ainsi, on diminue le degré d'assentiment de la population locale envers les objectifs de conservation et de protection. L'exemple de la gestion des rivières à saumon dans les dix dernières années au Québec est exceptionnel dans cette perspective. On est passé d'un système où les représentants de l'État faisaient pression sur les gestionnaires pour implanter des mesures radicales de conservations à un système où les gestionnaires locaux autonomes devancent les contrôleurs de l'État avec leurs mesures de conservation. De ce fait, le niveau de conservation et de protection augmente de façon durable et difficilement atteignable, sans compter tous les autres effets socio-économiques (représentant du milieu gouvernemental).

2.7.2 ÉDUCATION

À cette question, 7 participants sur 9 ont fourni une réponse.

Au plan de l'éducation, et au regard des réponses des participants, le PNG ne semble pas avoir d'activités d'éducation spécifiques, outre la présence du centre d'interprétation, les sentiers et les infrastructures d'hébergement. En fait, selon un représentant du milieu gouvernemental, « aucune fonction d'éducation n'est associée à l'habitat légal ».

L'éducation est plutôt abordée sous l'angle des relations avec le public. Une personne souligne d'ailleurs « l'adhésion des intervenants et du public à l'importance de conserver le caribou de la Gaspésie comme élément de biodiversité » (représentant du milieu gouvernemental). Elle redoute cependant une « opposition possible des intervenants et du public, occupant l'habitat du caribou de la Gaspésie, à propos du normatif ou des conditions établies pour protéger l'espèce ».

Par contre un répondant du PNG voit les choses légèrement autrement :

Je peux convenir que des personnes aient indiquées qu'il n'y a pas de programme d'éducation développé spécifiquement pour promouvoir l'habitat du caribou. Cependant, le programme du Parc fait une large part à la connaissance, l'appréciation et au fait de se situer face à la conservation du caribou. Les caractéristiques de l'habitat, son importance et la nécessité de sa préservation sont traitées quotidiennement dans le programme d'interprétation qui touche annuellement plusieurs milliers de personnes. D'autres aspects du programme touchent les plantes arctiques-alpines, l'histoire, les espèces rares, les forêts anciennes, etc. Les interventions des garde-parc naturalistes touchent aussi les impacts humains sur le milieu naturel, et le panorama observé du sommet du mont Jacques-Cartier est toujours une occasion de discuter de l'exploitation forestière qui s'étend à travers la réserve faunique, des Chic-Chocs jusqu'à Murdochville.

L'habitat du caribou n'est pas le seul élément de la mission d'éducation du parc.

Pour sa part, un autre répondant explique le développement de programmes qu'il juge être une « force du parc. Programmes multivariés, beaucoup de gens rejoints, intérêt marqué, personnel

de qualité en place. Programme scolaire en démarrage. Peu d'écoles encore touchées» (représentant du milieu gouvernemental). Un autre ajoute que présentement, le parc est mieux outillé en été qu'en hiver, mais que le volet hivernal est en développement.

Il est également question des études réalisées par le parc. Pour un participant, il s'agit d'une force au regard du nombre d'études réalisées et des découvertes qui en découlent. La faiblesse se situe sur un autre plan : « La faiblesse, c'est la non-divulgaration des résultats des études en question » (représentant du milieu municipal).

La planification à long terme, tant au plan des activités offertes que la valorisation des éléments exceptionnels qui se trouvent sur le territoire du parc, préoccupent un participant. Une seconde personne se joint à lui en ce qui concerne le volet activités.

Manque de vision pour développer des activités ou les actualiser en fonction de la nouvelle clientèle. Les activités offertes sont souvent dépassées ou le fait de tentatives hasardeuses. Il n'y a pas de plan d'action à long terme spécifique au territoire du parc de la Gaspésie qui représente un des territoires les plus importants dans le réseau des parcs et surtout pour la région de la Haute-Gaspésie et de la Gaspésie. Le territoire exceptionnel du parc de la Gaspésie est traité comme un autre territoire dans un réseau. Malgré toutes les intentions ou volontés écrites, la spécificité du parc n'est pas mise en valeur pleinement. Les intentions écrites ne se traduisent pas dans des plans d'action et des mesures concrètes. La planification à moyen et long terme est inexistante (représentant du milieu gouvernemental).

2.7.3 ACCESSIBILITÉ

À cette question, 7 participants sur 9 ont fourni une réponse.

D'un commun accord, les participants voient dans la réglementation et le contrôle de l'accessibilité dans certains secteurs un frein dans l'accès au parc. L'observation du caribou dans son milieu naturel repose sur ces limites :

Certaines contraintes doivent être mises en place pour assurer la survie de l'espèce. Entre autres, aux secteurs très fréquentés par le caribou, certaines activités ayant un impact trop important sur la survie de l'espèce sont proscrites. Dans les secteurs moins utilisés, les activités sont balisées et sont réalisées de façon à maintenir les composantes de l'habitat de ce cervidé. Dans d'autres cas où les activités n'affectent pas l'habitat mais qu'elles peuvent nuire à la reproduction du caribou à la mise bas, les activités sont offertes en excluant ces périodes sensibles (représentant du milieu gouvernemental).

Ces limites font dire à deux répondants que « les territoires accessibles n'ont pratiquement pas évolué depuis des années, il y a même eu une régression ». Selon eux, cela se répercuterait même au plan des activités : « [...] les activités guidées et la location d'équipement offertes ont diminué. Il y a un manque d'activités afin de fidéliser des adeptes recherchant des nouveautés » (représentants des milieux gouvernemental et municipal). Pourtant, ces personnes pensent qu'il

Il y a des territoires et des phénomènes naturels dont le potentiel pourrait être développé. Un autre participant abonde dans le même sens : « il n'y a pas de possibilité d'accéder à certains habitats sensibles pour les faire connaître ». Il souligne aussi l'impossibilité d'augmenter, par exemple, les quotas de pêche.

Enfin, les routes et les sentiers sont également perçus à la fois comme une force et à la fois comme une faiblesse, facilitant l'accès et complexifiant le contrôle. Le contrôle est évalué comme étant « assez bon » par un participant et selon une autre personne, la topographie du parc représente en elle-même un bon outil de contrôle de l'accès au parc.

2.8 QUESTION 8 —

À votre avis, **comment peut-on concilier et harmoniser** les concepts de conservation de l'aire protégée avec les autres types d'activités exercées dans les zones périphériques (agriculture, exploitation forestière, développement domiciliaire, etc.) ?

À cette question, 7 participants sur 9 ont fourni une réponse.

À l'unanimité, les participants prônent la gestion intégrée, les partenariats et les espaces de discussion. Une personne souligne aussi les volets sensibilisation et éducation.

L'importance de la participation des communautés locales est mentionnée par différentes personnes qui proviennent des trois horizons soit les milieux environnemental, gouvernemental et municipal.

Il est impératif de gérer ces territoires en utilisant le concept de gestion intégrée. Le milieu géré par le milieu. Les 9 comités de gestion intégrée implantés en Gaspésie depuis quelques années démontrent très bien l'efficacité de ce mode de gestion. De plus, c'est une gestion juste, et équitable pour tous, en plus d'assurer le secteur de façon durable (représentant du milieu environnemental).

En développant des partenariats avec la communauté locale. Il faut qu'il y ait des communications régulières et officielles avec tous les intervenants sur leurs plans et sur les impacts de leurs activités. À partir de là, il y aura des ententes et du respect (représentant du milieu municipal).

L'éloignement géographique du PNG par rapport aux centres décisionnels nuirait cependant à l'intégration des communautés locales :

Les processus décisionnels sont contrôlés par des gestionnaires du milieu urbain québécois ne vivant pas en région et étant finalement peu connaissant des réalités et de la culture régionales. En fait, l'aire

protégée constitue un élément dans un réseau provincial. Le critère réseau a une importance considérable dans tous les processus décisionnels existants dans la société d'État ayant le mandat d'opérer et de développer le parc. Le pouvoir décisionnel est très centralisé pour tout ce qui sort des normes établies. L'aire protégée est loin du centre en question. La réalité locale et la réalité centrale sont différentes. Alors, des conflits émergent lorsque les plans provinciaux et les plans locaux se rejoignent car ils proviennent de réalités décisionnelles éloignées. Pour concilier ou harmoniser les concepts de conservation et les « autres activités », il faut absolument rapprocher la communauté locale des réels pouvoirs de décision concernant le développement et l'opération de l'aire protégée. Ce besoin diffère d'une simple table consultative généralement informée en aval des processus décisionnels réels (représentant du milieu gouvernemental).

Un exemple de décision concertée est donné, soit celui avec la SÉPAQ et les compagnies forestières :

C'est souvent dans une question de planification et de consultation préalable. Au niveau forestier, nous avons convenu d'un plan quinquennal pour exploiter environ 300 km² de forêt autour de l'habitat légal. La SÉPAQ a aussi l'habitude de nous présenter ses projets dans le parc et les réserves fauniques voisines pour avoir notre aval au préalable à l'annonce d'un projet. Il est plus facile de modifier un projet lorsqu'il est à l'étape de concept que lorsqu'il est finalisé. Le zonage de la MRC est aussi une opportunité pour indiquer des préoccupations sur un territoire donné (représentant du milieu gouvernemental).

En ce qui concerne le Parc national de la Gaspésie, les conflits identifiés sont de deux ordres, soit les sentiers à l'extérieur du parc, pour lesquels l'industrie forestière a un rôle à jouer, en lien avec les sentiers à l'intérieur du parc, ainsi que le projet d'éolienne au petit mont Sainte-Anne.

2.9 QUESTION 9 —

Selon vous, **comment sont actuellement abordés** les problèmes en relation à l'intégration régionale (défi de concilier les différents types d'usage d'un territoire), par exemple, des activités de protection de certaines espèces animales dans l'aire protégée étudiée, face à la chasse dans les zones périphériques ? **Existe-t-il un processus d'échange et de consultation** (table de discussion et autres), si oui, comment êtes-vous impliqué et représenté à l'intérieur de ces groupes ?

À cette question, 8 participants sur 9 ont fourni une réponse.

En réponse à la question quant à l'existence d'un processus d'échange, plusieurs participants énumèrent les différents groupes de discussion existants autour du Parc national de la

Gaspésie. Certains décriront les dynamiques décisionnelles que l'on y retrouve. Dans un premier temps, voyons quelles sont ces tables de consultation.

En Gaspésie, il existe plusieurs comités de consultations, mais ces comités ne sont pas tous utilisateurs de la gestion intégrée. Sur la vingtaine de comités consultatifs, seuls les 9 comités de gestion intégrée sont représentatifs du milieu et ont adopté le consensus obligatoire lors de la gestion de leur milieu. Les 9 comités de GI sont : Le Comité Côtier de Carleton-Saint-Omer, Les usagers de la Baie-de-Cascapédia, la Table de concertation du littoral de Bonaventure, Comité de concertation de la Baie de Gaspé, ainsi que les 5 Comités de GI existants aux Îles (un comité par lagune). Tous les autres comités (ex : la Table d'harmonisation du parc national de la Gaspésie, le comité aviseur Temrex, les 21 commissions sectorielles mises en place par le CRCD, la CRÉ, le Comité de bassin versant de la rivière Bonaventure, le consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne, etc.) ne sont pas constitués de façon représentative, avec tous les usagers, donc ne peuvent gérer de façon intégrée un territoire (représentant du milieu environnemental).

L'intégration de la protection du caribou aux autres activités par consultation des intervenants à même les groupes consultatifs déjà en place (tables d'harmonisation du Parc national de la Gaspésie, conseils d'administration locaux des réserves fauniques des Chic-Chocs et de Matane, etc.). La grande majorité des intervenants concernés font partie de ces groupes consultatifs (représentant du milieu gouvernemental).

Table d'harmonisation : MRNFP, SÉPAQ, organismes locaux, compagnies forestières (représentant du milieu gouvernemental).

En ce qui a trait au leadership de certains de ces processus, « ce sont les ministères qui assurent le leadership de concertation des activités (FAPAQ vs MRNFP ou SÉPAQ) » (représentant du milieu gouvernemental).

L'évaluation que les répondants font de ces processus dénote un écart entre les décideurs gouvernementaux et les décideurs locaux. En fait, un membre de la Table d'harmonisation en conclut même qu'il n'y a pas de processus d'échange :

Non, il n'y a pas de processus d'échange. Il n'y a pas d'information continue entre les planificateurs centraux à Québec et le milieu local. Les orientations de gestion sont centralisées, le plan d'aménagement est partiellement harmonisé. Finalement, le milieu local est un endosseur des décideurs de Québec (représentant du milieu municipal).

Une personne explique, selon elle, l'impact de la vision « réseau » du réseau des parcs nationaux, sur les processus décisionnels au Parc national de la Gaspésie :

Il n'y a pas de réelle intégration d'activités de planification avec le milieu local et régional de la part de Parcs Québec ou de Faune Québec, malgré les demandes répétées du milieu local ou régional. La planification, dans les faits, provient de Québec et on demande des avis locaux pour se formaliser. Ce fonctionnement engendre des conflits qui finissent par menacer les statuts des territoires pourtant avantageux socialement, économiquement ou scientifiquement. Les caractéristiques socio-économiques d'une région comme la Haute-Gaspésie, au risque de se répéter, ayant des taux d'inactivité constituant des drames

socialement, devraient dicter des mesures de gestion exceptionnelles pour impliquer la population via toutes les mesures possibles : gouvernance locale, structuration de la gestion avec des groupes locaux, intégration poussée des groupes scolaires, etc. Ça prend des mesures spéciales s'éloignant du mur à mur d'un réseau vivant pour lui-même d'abord et avant tout. Ce besoin, dans d'autres domaines, on appelle cela de la discrimination positive. Les données socio-économiques en Haute-Gaspésie rejoignent celles de plusieurs communautés autochtones, des communautés ethniques ou autres groupes défavorisés (représentant du milieu gouvernemental).

Une personne souligne que les organismes sont présentement absents des tables d'harmonisation : « Table d'harmonisation existante, plusieurs joueurs régionaux présents, manquent par contre, les réserves, les industriels forestiers et autres ». Elle ajoute qu'« actuellement, [il y a] beaucoup d'ententes et de partenariats ponctuels sur des problématiques précises. Beaucoup de projets potentiels sont présents à la Table d'harmonisation » (représentant du milieu gouvernemental).

Au plan de l'harmonisation des conflits d'usage, un répondant précise qu'en ce qui concerne la chasse, « il n'y a pas d'impact négatif provenant des activités de chasse sur la protection du caribou de la Gaspésie » (représentant du milieu gouvernemental).

2.10 QUESTION 10 —

Dans le futur, quels seraient pour vous, les **mécanismes** et les **outils à maintenir**, sinon **à développer** afin de **diminuer les conflits** pouvant exister entre les activités humaines exercées dans les zones périphériques et la mission de conservation de l'aire protégée ?

À cette question, 9 participants sur 9 ont fourni une réponse.

À cette question, les réponses des participants se divisent en deux catégories, soit les actions de communication à mettre en place et les améliorations qui pourraient être apportées à l'actuelle Table d'harmonisation du PNG.

En ce qui concerne les actions de communication, il est proposé de faire valoir l'importance de protéger le caribou et d'élargir la diffusion de l'information concernant le parc en lui-même. Pour ce faire, la vulgarisation de l'information est suggérée.

Au plan de la concertation, des répondants réfléchissent sur le rôle que pourraient avoir certains acteurs du milieu :

Les MRC et la CRÉ pourraient éventuellement jouer un rôle de concertation. Malheureusement, ces instances sont plus préoccupées par

le développement économique à court terme que de développement durable incluant un réseau d'aires protégées (représentant du milieu gouvernemental).

Il faut appuyer les randonneurs, les chasseurs et autres « utilisateurs environnementalistes » du territoire afin de leur donner une plus grande place dans la gestion des activités dans ou autour des aires protégées. Un tel appui augmenterait la valeur socio-économique du territoire et favoriserait son respect (représentants des milieux gouvernemental et municipal).

Une personne évalue la fragilité des consensus sociaux actuels :

De plus, il faut que les intentions d'intégration de la communauté locale soient suivies d'une volonté réelle et d'action concrète et soutenue pour que le changement dans le fonctionnement s'opère.

Pratiquement, il ne faut pas se cacher que le statut du parc ou de son système de gestion dans la communauté est fragile. Il peut émerger à tout moment un mouvement de contestation qui entraînera une contestation du fonctionnement actuel. Afin de se prémunir contre les accidents vis-à-vis la durabilité du fonctionnement axé sur la conservation et la mise en valeur du parc ou l'harmonie avec la communauté locale, il faut procéder à une réelle ouverture vers la communauté en l'intégrant pleinement sur la base de ses réalités et besoins socio-économiques, contrairement à une approche visant simplement à légitimer l'action d'acteurs étatiques sur un territoire régional (représentant du milieu gouvernemental).

En ce qui concerne la Table d'harmonisation, trois participants se penchent sur son avenir, et les moyens complémentaires qui pourraient être mis en place.

Il faut élargir la représentation à la Table d'harmonisation. On doit mettre en place une vraie politique de partenariat avec des contrôles sur le respect des orientations et sur les résultats (représentant du milieu municipal).

Conditions actuelles acceptables. Légitimité de former une table élargie plus ou moins palpable, mais à étudier, car l'ensemble du territoire est très vaste. Lien d'appartenance important, les industriels forestiers face au PNG y voient une perte de volume récoltable, par contre, les gens individuellement (utilisateurs et citoyens) apprécient grandement la protection de ce secteur. Tenues de tables ponctuelles par problématique spécifique à favoriser peut-être (représentant du milieu gouvernemental).

Table d'harmonisation pas l'idéal, car manque des acteurs périphériques importants actuellement. Par contre de placer l'ensemble des joueurs autour d'une table n'est peut-être pas la meilleure solution, peut être intéressant mais peu fonctionnel dans la réalité. Tables ponctuelles meilleures façons, focus table (forum de discussion) - intérêt quand même palpable pour ce genre d'exercices (représentant du milieu gouvernemental).

3.

CONCLUSION

À la lumière des réponses reçues par l'intermédiaire du questionnaire et des entrevues, voici les principaux constats. Tout d'abord, les acteurs-utilisateurs du territoire se regroupent en huit catégories, dont la première est la *villégiature et les activités récréotouristiques*, comprenant les activités de chasse, de pêche, de trappe, la villégiature et les activités de plein air, ainsi que les motoneiges et les VTT. La seconde catégorie d'acteurs-utilisateurs représente les activités d'extraction des ressources, soit les activités forestières et minières. Quant à la troisième catégorie, elle illustre les différentes tenures de terres qui existent aux alentours du PNG : le bloc Faribault, les territoires libres, la ZEC Cap-Chat et les réserves fauniques des Chic-Chocs et de Matane, les lots privés et intermunicipaux et enfin, une réserve écologique. Les cinq dernières catégories représentent des acteurs collectifs : les MRC et les municipalités, la FAPAQ, le MRNFP, le MENV et la SÉPAQ.

Les impacts des activités convergent pour leur part vers cinq principales catégories soit : 1) les activités forestières, 2) les utilisateurs de la forêt, tels que les randonneurs et les chasseurs, 3) la prospection minière et les mines existantes, 4) les routes et, enfin, 5) les infrastructures touristiques. Notons qu'au-delà de ces catégories, les préoccupations pour la protection du caribou transparaissent dans la quasi-majorité des réponses des participants.

En ce qui a trait aux effets du développement en périphérie du parc national, la perte d'habitat et le dérangement du caribou constituent les principaux impacts identifiés. Afin de minimiser les impacts du développement, il existe des ententes. Les routes représentent également une source de perturbation. Enfin, le développement de l'énergie éolienne pourrait avoir des conséquences sur le parc.

Les effets de l'exploitation forestière en forêt publique retenus, concernent encore une fois les impacts sur le caribou, notamment puisque tant les compagnies forestières que les caribous recherchent les forêts matures. Mais si les coupes peuvent nuire aux caribous, elles sont cependant bénéfiques pour certaines autres espèces comme l'orignal.

Au plan de la chasse et du piégeage, les bienfaits de l'absence de loups sont soulignés, car cela protège du même coup les caribous. Quant à la chasse et au piégeage du caribou, elle est interdite, et ce, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'aire protégée. Les bienfaits de la chasse et du piégeage des autres espèces, tel que l'ours noir et le coyote, sont également loués, toujours dans l'optique de la protection du caribou. Fait notable, un type inusité de braconnage semble avoir cours sur le mont Albert, soit la collecte de papillons associés à la toundra alpine.

Par ailleurs, l'importance accordée aux modifications des caractéristiques de l'eau pour l'aire protégée ne représente pas un enjeu pour les participants. La situation géographique du parc

national en tête des bassins versants explique le taux de réponse élevé pour l'option *Ne s'applique pas*.

En termes d'avantages, les participants en ont retenu deux types, soit la protection et la conservation de l'habitat du caribou et le développement économique relié aux activités récréotouristiques. L'importance économique au plan local est bien démontrée, notamment avec les centaines d'emplois qui se rattachent au parc. Paradoxalement, le principal inconvénient se situe également dans la sphère économique, la présence de l'aire protégée constituant un frein pour le prélèvement des ressources naturelles.

Le développement social rejoint les avantages et les inconvénients précédemment énumérés au plan économique, soit à la fois une source de revenu mais un frein pour l'exploitation des ressources naturelles. Ainsi, plutôt que de planifier les activités de développement, en tentant de minimiser leurs impacts potentiels sur le PNG, c'est souvent la présence du territoire protégé qui tend à être atténuée pour ne pas trop compromettre ou nuire aux projets de développement.

Le principal rôle de l'aire protégée retenu par les répondants en est un de protection d'une espèce à statut précaire et de conservation de la biodiversité. Quant à la sous-question *Pour qui conservons-nous ?*, les générations actuelles et futures ont été la réponse la plus fréquente. Une dimension locale et internationale a également été ajoutée à cette démarche de développement durable.

L'évaluation des forces et faiblesses des fonctions de conservation et la protection au PNG a fait ressortir la dualité du statut d'habitat légal : l'habitat est protégé, mais certaines activités sont permises à l'extérieur de l'aire protégée, ce qui complexifie la protection du caribou, l'animal ne se limitant pas à la superficie du parc. Le manque de ressources financières et le niveau d'intégration des communautés locales, jugé faible, ont également été soulignés.

L'évaluation de la fonction d'éducation a démontré qu'il n'existe pas en tant que tel de fonction « éducation » liée à l'habitat légal du caribou. L'éducation est plutôt abordée sous l'angle des relations avec le public. Pour d'autres, il faut souligner l'importance du programme éducatif actuellement présent, en ajoutant s'il y a lieu que certains répondants souhaiteraient que le parc développe des activités éducatives liées spécifiquement à l'habitat du caribou ou que le parc diversifie les activités offertes.

L'évaluation de l'accessibilité a révélé que les contraintes d'accès au territoire, pour des raisons de protection du caribou, représentent un frein au développement du parc. Quant à la présence de routes et de sentiers forestiers c'est, à la fois, une force et une faiblesse.

Quant aux réflexions des participants sur la dimension de conciliation entre la conservation et les activités présentes en périphérie, à l'unanimité les espaces de discussions ont été valorisés. Un accent particulier a été mis sur l'importance de faire participer les communautés locales au

processus décisionnel, voire d'adapter ce processus aux réalités locales afin d'atténuer l'écart entre les visions de Québec et les particularités locales du parc.

En matière de processus d'harmonisation et de mécanismes actuels, l'évaluation qui est faite de l'actuelle Table d'harmonisation illustre les écarts décisionnels qui subsistent entre les fonctionnaires gouvernementaux et les décideurs locaux. Certains diront même qu'il n'y a pas de processus d'échange, bien qu'ils siègent eux-mêmes à la Table d'harmonisation. L'ajout de personnes autour de la Table a été suggéré.

Pour l'avenir, deux avenues ont été proposées, soit les actions de communication et des modifications à la Table d'harmonisation. Le premier moyen consiste à diffuser plus largement l'importance de protéger le caribou en misant sur la vulgarisation scientifique. Le second évalue le rôle que pourraient jouer certains acteurs dans le cadre de la Table d'harmonisation, MRC, chasseurs et randonneurs. Il est également proposé d'élargir la Table en invitant d'autres acteurs-clé ou encore, de la transformer en table ponctuelle et thématique.

En guise de conclusion, cette réflexion d'un représentant du milieu gouvernemental :

La présence d'un habitat légal favorise le maintien du caribou de la Gaspésie. La présence de ce cervidé est un attrait touristique majeur pour la région de la Haute-Gaspésie, particulièrement pour la fréquentation du Parc national de la Gaspésie. Ce mammifère contribue donc à favoriser le tourisme en région. Par contre, pour les interventions qui amènent un impact important sur le maintien de l'habitat du caribou, les normes d'intervention à appliquer peuvent être plus contraignantes. Le scénario qui contribue au maintien de l'habitat du caribou doit viser à minimiser les impacts économiques locaux et régionaux.



Parc national de la Gaspésie

Synthèse des connaissances

1.**PRINCIPALES PROBLÉMATIQUES RETENUES**

Pour le PNG, deux grandes problématiques ont été retenues :

- la grande précarité de la population du caribou forestier de la Gaspésie (*Rangifer tarandus caribou*), cette population étant désignée comme vulnérable au Québec – la vulnérabilité étant le plus inquiétant degré de précarité. Le mandat : assurer la protection à long terme des populations de l'espèce dans le PNG et ses territoires périphérique.

et

- la fragmentation forestière, la dégradation et la disparition d'habitats variés à l'intérieur des massifs forestiers des territoires périphériques au PNG, en raison de l'exploitation forestière, de la présence des routes et de leurs infrastructures, des projets de développement d'infrastructures lourdes (activités domiciliaire et récréative à l'extérieur, mais aussi à l'intérieur des limites du PNG).

2.

SOLUTIONS ET ALTERNATIVES

2.1 RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

1. Instaurer une gestion forestière écosystémique³ dans les territoires des « *habitats fauniques – Aire de fréquentation du caribou au sud du 52^e parallèle* », et dans les territoires périphériques au PNG.
2. Intégration des « *habitats fauniques* » périphériques au PNG, dans les limites mêmes du territoire protégé du PNG, permettant ainsi une protection plus adéquate des habitats occupés actuels et potentiels par le caribou forestier (discussion déjà en cours entre la Table d’harmonisation du PNG et le Comité de rétablissement du caribou de la Gaspésie).
3. Suivre et mettre en application les orientations proposées à l’intérieur du *Plan d’aménagement de l’aire du caribou de la Gaspésie*⁴, ainsi que du *Plan de rétablissement du caribou de la Gaspésie (2002-2012)*⁵, pour protéger adéquatement les impacts des travaux forestiers sur les zones d’occupations utilisées par le caribou forestier.
4. Poursuivre les échanges constants entre le MRNFP, direction Faune, direction Forêt, les industriels forestiers, le PNG, etc. pour continuer d’améliorer les pratiques forestières adaptées à la protection des habitats du caribou.
5. Limiter la fragmentation forestière par la conservation des massifs forestiers du PNG, mais surtout dans ses territoires limitrophes, particulièrement dans les réserves fauniques (Chics-Chocs, Matane et Duchénier) où l’exploitation forestière est intensive. Maintien de l’interconnectivité entre les massifs forestiers en terres privées et publiques sur la totalité du territoire gaspésien⁶. Le caribou forestier

³ La gestion écosystémique vise à maintenir l’intégrité de l’écosystème forestier (structure, composition et fonctions) en tant qu’ensemble hiérarchisé, tout en permettant la production de biens et services à long terme. Il s’agit d’une approche écologique de l’aménagement des ressources naturelles qui vise donc à s’assurer le maintien d’écosystèmes productifs, diversifiés et en santé par l’harmonisation des valeurs et besoins sociaux, économiques et environnementaux (USDA, 2002).

⁴ Ministère des Ressources naturelles et la Société de la Faune et des Parcs du Québec, région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent, 1999. *Plan d’aménagement de l’aire du caribou de la Gaspésie*.

⁵ Comité de rétablissement du caribou de la Gaspésie. 2002. *Plan de rétablissement du caribou de la Gaspésie (2002-2012) (Rangifer tarandus caribou)*. Société de la faune et des parcs du Québec. Québec. 47 p.

⁶ Vision régionale élargie pour l’établissement sinon le maintien, d’un continuum forestier entre le PNF, le Parc national de la Gaspésie (PNG), les Réserves fauniques (des Chics-Chocs, de Matane et de Dunière), ainsi que le corridor appalachien. Déjà des échanges dans ce sens ont été réalisées antérieurement, entre la direction du PNF et du PNG, les deux parties se montrant très intéressées, malgré que rien de concret n’ait encore été avancé.

nécessiterait des corridors forestiers de déplacements avec une largeur minimale de 500 -1000 m (communication personnelle, MRNFP - direction Faune).

6. Stimuler et participer activement aux processus lancés par le Comité de rétablissement du caribou de la Gaspésie, partenariat entre le MRNFP, les industriels forestiers, la Table d'harmonisation du PNG, la MRC, etc., visant à améliorer la protection du caribou forestier sur son territoire.
7. Renforcer le financement récurrent (PNG, SÉPAQ, MRNFP, UQAR, etc.) pour la réalisation d'acquisition de connaissances continue, mise en place de projets de recherches multivariés, par exemple, cartographie des habitats potentiels pour le caribou encore non-protégé sur les territoires périphériques au PNG, entre autres, les secteurs près du mont Logan (sommets dénudés avec lichens terrestres en grande quantité, site prioritaire pour l'espèce). Autre projet possible, suivi des interactions et interrelations entre le caribou forestier et ses proies et compétiteurs spatiaux (l'orignal, le coyote et l'ours noir)⁷.
8. Limiter et contrôler les projets de développements internes et externes au territoire du PNG. Les autorités concernées sont la SÉPAQ et Parcs Québec, les gestionnaires respectifs des réserves fauniques avoisinantes (Chics-Chocs, Matane et Duchénier) et du Parc national de la Gaspésie. Le « principe de précaution »⁸ devrait être favorisé par ces deux entités, avec l'exigence d'une réalisation d'études d'impacts exhaustives, s'assurant de la protection de l'intégrité écologique du PNG et de ses territoires périphériques, avant l'autorisation de tout projet de développement domiciliaire et autres infrastructures récréatives sur leurs territoires respectifs.⁹

⁷ M. Réhaume Courtois du MRNFP Québec direction Recherches mènera un projet dans ce sens pour la population isolée de la harde du Parc national des Grands-Jardins, à suivre...

⁸ Le principe de précaution porte sur le besoin d'entrevoir tout changement apporté à l'environnement naturel avec précaution et prudence, notamment lorsque la compréhension scientifique d'un système naturel est incomplète ou lorsqu'une région est très susceptible de subir des dommages. Le principe de précaution est très important dans les parcs nationaux, qui doivent être préservés pour les générations futures de Canadiens.

Le principe de précaution est fondé sur un ensemble de prémisses généralement admises :

- la nature est précieuse en soi;
- les gouvernements doivent être disposés à agir avant que des preuves scientifiques officielles et totales et soient disponibles;
- les personnes qui proposent un changement sont responsable de démontrer que ce changement n'aura aucun effet nuisible sur l'environnement;
- les mesures adoptées aujourd'hui constituent l'héritage de demain;
- toute décision a un coût; la prudence peut signifier que certaines personnes doivent se soustraire à des occasions de loisir ou de profit.

voir : *Étude de la vallée de la Bow*, 1996, p. 426 & Agence Parcs Canada, 2000.

⁹ Un exemple donné à quelques reprises par les répondants au questionnaire de l'UQCN, le projet d'Éco-Lodge mis en place dans les hautes montagnes dans la Réserve faunique de Matane, près de la limite ouest du PNG, dans le secteur du mont Logan (zone fréquentée par le caribou).

9. Continuer les activités de sensibilisation grand public sur l'importance de protéger adéquatement le caribou forestier et ses habitats. Le PNG est actif dans ce sens. Mais certains indiquent qu'il serait important de renforcer la campagne de sensibilisation en la rendant encore plus accessible par des outils de vulgarisation étoffés et largement diffusés.
10. Améliorer l'intégration régionale en dynamisant et en diversifiant la Table d'harmonisation du PNG par l'ajout de représentants absents : Forêt Québec, Faune Québec, industriels forestiers, chasseurs, piégeurs, SÉPAQ, etc. De plus, améliorer la transparence entre les activités des différentes tables régionales de réflexion portant sur l'aménagement du territoire, par exemple, la Table d'harmonisation du PNG, les MRC, les décideurs municipaux, les industriels forestiers, le Comité de rétablissement, etc.

Voici donc un portrait rapide de quelques recommandations à envisager pour diminuer l'ampleur de certaines pressions périphériques exercées sur le PNG, minant l'intégrité écologique de son territoire. La réflexion doit être poursuivie activement par les *Acteurs et utilisateurs régionaux* de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent, pour en arriver à l'élaboration d'un plan d'action visant à harmoniser les utilisations du sol en périphérie de l'aire protégée avec la mission de conservation de cette aire. L'intégration régionale est la solution maîtresse à un développement soutenable et à une protection adéquate de la richesse des milieux naturels du PNG et de ses territoires limitrophes.